



XIIIème Législature

Question écrite n°70 062 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Ministère de l'Éducation Nationale

Rubrique : Enseignement

Analyse : Elèves, fichiers informatisés, utilisation, contrôle

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel le 2 février 2010) :

M. Michel MENARD attire l'attention de M. le Ministre de l'Éducation Nationale sur les justes préoccupations de la communauté éducative concernant le traitement de données à caractère personnel « Base élèves ». Ce fichage, mis en place par simple arrêté et désormais obligatoire pour tous les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré, présente en effet de nombreuses irrégularités concernant la collecte, la conservation, et l'utilisation à long terme de données personnelles sur les enfants. Il a fait l'objet, à ce titre, de près de 2 000 plaintes déposées par des parents d'élèves. De même, les directeurs d'école sont encore nombreux, malgré les pressions qu'ils subissent, à refuser d'y inscrire leurs élèves. Il se déclare particulièrement préoccupé par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir l'interconnexion de ce fichier avec les bases de données d'autres administrations et ainsi par le risque d'utilisation de ce dernier à d'autres fins que scolaires comme la détection de la délinquance ou des enfants migrants en situation irrégulière. Il déplore également le fait que les parents ne puissent pas s'opposer à l'enregistrement de leurs enfants dans cette base, dont ils ne sont d'ailleurs pas systématiquement informés. Il lui rappelle enfin que le comité des droits de l'enfant des Nations-Unies, qui a rendu ses observations et recommandations finales le 11 juin 2009, manifeste de nombreuses réserves et inquiétudes devant la multiplication des bases de données concernant les enfants. Ces recommandations ont été rappelées par plusieurs parlementaires à l'occasion de questions écrites, sans que jamais le Gouvernement ne réponde précisément sur ce point. Aussi, il lui demande ce qu'il entend faire pour que soient respectées les recommandations du comité des droits de l'enfant de l'ONU. Il sollicite également la levée des sanctions prises à l'encontre des directeurs d'école qui, dans cette affaire, n'ont pris le risque de la désobéissance que pour mieux faire valoir l'intérêt supérieur de l'enfant.